

Le nouveau Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) dévoile ses ambitions

La nouvelle mandature du CNCPH (2020-2023) a été installée ce matin, suite à un appel à candidature qui a suscité plus de 450 réponses, signe du dynamisme du conseil et de la volonté d'engagement des acteurs de la société civile. L'occasion a été donnée en ouverture à la secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, Sophie Cluzel, de réaffirmer l'importance qu'elle accorde au rôle du CNCPH dans la co-construction des politiques publiques : « *En tant que membre du CNCPH, vous vous inscrivez dans un dialogue avec les pouvoirs publics et je compte sur vous pour écrire cette nouvelle page, dans la modernité et la confiance.* », Jérémie Boroy, nouveau président du CNCPH, a quant à lui présenté une feuille de route ambitieuse.

La composition du comité de gouvernance dévoilée

Le nouveau CNCPH est composé de près de 160 membres répartis en six collèges représentant la diversité de la société. La composition du comité de gouvernance comprenant les neuf vice-présidents - issus des neuf commissions thématiques - et leurs assesseurs a été précisée :

Territoires et citoyenneté

Vice-présidente : Dominique Gillot, FGPEP

Assesseur : Manon Taochy, Fédéeh

Assesseur : Marie-Pierre Martin, ADF

Accessibilité, conception universelle et numérique

Vice-président : Fernando Pinto Da Silva, personne qualifiée

Assesseur : Stéphane Lenoir, GIHP

Assesseur : Soraya Kompany, personne qualifiée

Compensation du handicap et ressources

Vice-présidente : Pascale Ribes, APF France handicap

Assesseur : Bruno Lemaire, Unapei

Assesseur : Mamady Kaba, FFAIMC

Éducation, scolarité, enseignement supérieur et coopération entre éducation ordinaire et éducation adaptée

Vice-présidente : Diane Cabouat, Hypersupers, TDAH France

Assesseur : Marie-Pierre Toubhans, Droit au savoir

Assesseur : Emmanuel Guichardaz, Trisomie 21

Formation, emploi ordinaire et adapté et travail protégé

Vice-présidente : Martine Vignau, UNSA

Assesseur : Sophie Crabette, Fnath

Assesseur : Matthieu Chatelain, personne qualifiée

Questions européennes et internationales, application des conventions

Vice-président : Jean-Luc Simon, personne qualifiée

Assesseur : Farbod Khansari, CFHE

Assesseur : Ronit Laquerrière-Leven, FNSF

Santé, bien-être et bientraitance des personnes handicapées

Vice-présidente : Cyrielle Claverie, Croix-Rouge française

Assesseur : Noémie Noleau, Handidactique

Assesseur : Marie-Jeanne Richard, Unafam

Culture, médias et sports

Vice-présidente : Claire Magimel, Apajh

Assesseur : Claire Dupuy, Unanimes

Assesseur : Vincent Lochmann, personne qualifiée

Organisation institutionnelle

Vice-présidente : Gwénaëlle Sébilo, Uniopss

Assesseur : Anne Baltazar, FO

Assesseur : François Bernard, GAPAS

Un comité de suivi des suites données aux avis du Conseil est mis en place afin de veiller à ce que les productions du conseil irriguent – le plus possible – les travaux des administrations et inversement. Il est confié à Alain Rochon, président de l'APF France Handicap, Jean-Louis Garcia, président de l'APAJH et Luc Gateau, président de l'UNAPEI.

Le CNCPH est également conforté dans sa vocation d'autosaisie et de réflexion sociale et sociétale avec **la mise en place d'un conseil pour les questions sémantiques, sociologiques et d'éthique** qui permettra de débattre des questions actuelles et des enjeux d'avenir, dans un lieu dédié. Ce conseil, partie intégrante du CNCPH, renforcera la portée de ses réflexions et l'ouvrira à des sujets novateurs. Les membres de ce conseil seront nommés dans les prochains jours.

Une ambition affirmée, une ouverture affichée

Jérémie Boroy a souligné l'importance qu'il accorde à la capacité collective à **mobiliser le CNCPH en amont de la présentation des projets de loi en conseil des Ministres** : « *Ne nous contentons plus d'une simple fiche sur le « volet handicap » du projet de loi, et partons du principe qu'a priori, chaque projet de loi est une opportunité de réduire ou de supprimer des situations de handicap* ». Il a ainsi proposé à la secrétaire d'Etat que soit expérimentée cette co-production en 2020 avec au moins 5 projets de loi.

Il a aussi souligné sa volonté de **garantir une parfaite accessibilité des débats et des productions du CNCPH**, et formulé l'ambition que les travaux du CNCPH puissent être suivis par le plus grand nombre, notamment par une captation live des séances, accessible sur les réseaux sociaux.

Le **CNCPH se dotera par ailleurs de ses propres indicateurs**, pour livrer un état des lieux de la situation des personnes handicapées et de leurs familles et mesurer son évolution sur autant de sujets que nécessaires, comme l'accessibilité du cadre bâti, l'accès à la formation, l'accès à la compensation du handicap et réel reste à charge, l'accès aux soins...

Enfin, Jérémie Boroy a affirmé sa volonté **de travailler en collaboration avec de nombreuses instances** : le Défenseur des droits, le CESE, le Conseil national de l'inclusion dans l'emploi, le Conseil national du numérique, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, ou encore la SACEM, le CCAH...

Le cap est fixé, les travaux peuvent désormais commencer.